

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|------------------------|----------------|---------------------------------------|
| Afférents au Bureau | En exercice | Qui ont pris part à la DÉCISION |
| 42 | 37 | 30 |

| | |
|----------|----|
| PRÉSENTS | 27 |
| POUVOIRS | 3 |
| ABSENTS | 7 |

| | |
|---------------|----|
| Vote Pour : | 30 |
| Vote Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Michel BONNET, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°11_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 07- Travaux rénovation énergétique école Las Peyras Tranche 2 à Rabastens - Validation Avant-Projet Définitif

Exposé des motifs

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a identifié l'école Las Peyras de Rabastens comme un bâtiment nécessitant une rénovation énergétique.

Ce site a également été ciblé comme prioritaire en matière de rénovation énergétique par les services de la Préfecture (courrier du 15-01-2024).

La construction datant de 2005, les normes de performances thermiques du bâtiment sont désormais bien en deçà des normes exigibles en 2025 (consommations énergétiques gaz importantes, problèmes de surchauffe en période de canicule, absence de renouvellement de l'air intérieur ...).

Il est donc envisagé de réaliser des travaux de rénovation énergétique de cet ensemble bâtementaire de plus 4000 m² selon le phasage suivant :

- Crèche : rénovation-extension 2025-2026,
- Ecole élémentaire – 6 classes : rénovation énergétique Tranche 1 : 2024-2025
- Reste Ecole élémentaire + école maternelle : rénovation énergétique Tranche 2 scindée en 2 volets :
 - . Tranche 2.a, 2025-2026
 - . Tranche 2.b, 2027-2028

• Remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur géothermique, 2027.
 La présente décision concerne le programme de rénovation énergétique de la Tranche 2.

Les travaux prévus dans cette tranche 2 concernent les postes suivants :

- Isolation des murs périphériques par l'extérieur et l'intérieur,
- Renforcement isolation en toiture,
- Pose d'une membrane d'étanchéité réfléchive blanche sur toit plat,
- Installation VMC Double-Flux + brasseurs d'air,
- Installation de brise-soleil orientables,
- Installation panneaux photovoltaïques pour autoconsommation et travaux induits sur toiture

Les objectifs recherchés par ce programme de travaux sont :

- Réduire les consommations énergétiques de ce site (-41% d'Energie Finale consommée, hors photovoltaïque en autoconsommation),
- Améliorer le confort d'usage de ses occupants.

L'opération comprend des travaux de rénovation énergétique et des frais de prestations intellectuelles.

Le coût d'opération inscrit au PPI est de 3 551 000 € TTC dont :

- Budget Education Jeunesse : 3 359 000 € TTC (Prestations intellectuelles comprises, dont 700 000 € TTC pour la géothermie).
- Budget Photovoltaïque : 192 000 € TTC.

Pour la tranche 2, le coût prévisionnel des travaux en phase APD se détaille comme suit :

| COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX | | |
|--|--------------------|--------------------|
| Travaux | HT | TTC |
| Lot 01 - Etanchéité | 316 837 € | 380 204 € |
| Lot 02 - Isolation toitures | 226 521 € | 271 825 € |
| Lot 03 - Bac acier | 68 500 € | 82 200 € |
| Lot 03 - Photovoltaïques | 85 484 € | 102 581 € |
| Lot 04 - ITE | 336 616 € | 403 939 € |
| Lot 06 - Electricité | 65 350 € | 78 420 € |
| Lot 07 - Protections solaires | 36 296 € | 43 555 € |
| Lot 09 - ITI peinture | 35 500 € | 42 600 € |
| Lot 10 - Nettoyage | 4 500 € | 5 400 € |
| Total tranche 2.a (2025-2026) | 1 175 604 € | 1 410 725 € |
| Lot 05 - CVC plomberie | 328 000 € | 393 600 € |
| Lot 08 - Bois | 35 000 € | 42 000 € |
| Total tranche 2.b (2027-2028) | 363 000 € | 435 600 € |
| Prestations intellectuelles Maîtrise d'œuvre | 108 750 € | 130 500 € |
| Prestations intellectuelles SPS - CTC | 10 190 € | 12 228 € |
| TOTAL TRANCHE 2 | 1 657 544 € | 1 989 053 € |
| <i>Pour mémoire dépenses engagées Tranche 1</i> | <i>595 944 €</i> | <i>715 133 €</i> |
| <i>Estimation coût géothermie 2027</i> | <i>583 333 €</i> | <i>700 000 €</i> |
| Coût Total prévisionnel Programme Rénovation Ecole Las Peyras 2024-2027 | 2 836 821 € | 3 404 186 € |

Des demandes de financements seront faites, après validation de l'APD, auprès des différents partenaires institutionnels (Etat, Région, Département...)

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération notamment l'article 6.3.4 Compétence écoles et services périscolaires,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptées (MAPA), en procédures négociées ou en dialogues compétitifs les travaux d'un montant supérieur à 250 000 € HT et dans la limite des 2 500 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des seuils réglementaires, et, pour l'approbation des avant-projets définitifs, Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet adopté par délibération du 24 octobre 2022,

- **approuve** l'Avant-Projet Définitif du programme de rénovation énergétique de l'école Las Peyras de Rabastens tel que présenté ci-dessus ;

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne
Le 04 MARS 2025

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-11_2025DB-DE